

ORIENTATION SCOLAIRE

Parcours de découverte des métiers et des formations :

- Il est inscrit dans le projet de l'établissement selon un plan pluriannuel au collège de la cinquième à la troisième, au lycée de la seconde à la terminale, y compris en lycée professionnel.
- Il est construit par le chef d'établissement en collaboration avec toute l'équipe éducative.
- Il mobilise les ressources disponibles : CDI de l'établissement, Onisep, CIO, missions locales, services publics de l'emploi, partenariats.
- Il intègre les entretiens personnalisés d'orientation conduit par les professeurs principaux, en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologue.

Objectifs :

Le parcours de découverte des métiers et des formations permet aux élèves de :

- Faire le lien entre le travail en classe et leur parcours de formation.
- Ouvrir leur horizon.
- Acquérir des connaissances, des capacités et des attitudes utiles tout au long de la vie.

Il contribue à :

- Prévenir les abandons précoces.
- Renforcer les filières scientifiques et techniques.
- Contribuer au respect du principe d'égalités des chances.

COLLEGE

Le but est de favoriser une participation constructive à la vie sociale et professionnelle, le parcours met en œuvre l'autonomie et l'initiative du collégien.

Classe de 5^{ème} :

- exploration des secteurs d'activités et des métiers par des visites,
- interviews de professionnels et enquêtes,
- activité pédagogique de l'enseignant.

Classe de 4^{ème} :

- découverte des voies de formation avec une journée passée dans un lycée ou un CFA,
- rencontres avec des élèves ou des étudiants.

Classe de 3^{ème} :

- séquences d'observation en milieu professionnel,
- visites de forums, salons
- séances d'information
- option facultative de découverte professionnelle de 3h (activités leurs faisant découvrir une large palette de métiers et de formations) et de 6h (concerne un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation).

Un collégien passe au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel.

LYCEE

Le but est la préparation de l'après-bac.

Dans le cadre du « nouveau lycée », l'accompagnement personnalisé (2 heures par semaine), le tutorat et les possibilités de corrections de trajectoire offrent un cadre à la poursuite du parcours de découverte des métiers et des formations.

Classe de 1^{ère} :

Une journée passée dans une université, un institut universitaire de technologie (IUT), une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles.

Classe de Terminale :

Conseil de classe du premier trimestre qui donne des avis et des conseils sur les intentions post-bac.

Préparation à l'orientation active et suivi des démarches d'inscriptions et de choix au travers de l'application de dossier unique : www.admission-postbac.fr

Orientation des jeunes : Où les élèves peuvent-ils s'adresser ?

Au collège et au lycée

Le Copsy : Les conseillers d'orientation-psychologues interviennent dans les établissements : séances d'information en classe, entretiens individuels, réunions avec les professeurs.

Le CDI : Les élèves y trouvent des informations sur l'orientation : publications, produits multimédias, accès internet. Un professeur documentaliste est là pour les guider.

Le professeur principal et ses collègues aident l'élève à formuler son projet professionnel et à choisir l'orientation la plus appropriée au parcours qu'il a choisi. Il rencontre les parents d'élèves pour les conseiller et les informer des grandes étapes d'orientation.

En ville

Les CIO : Centres d'Information et d'Orientation. Il en existe 600 en France qui dépendent du ministère de l'Education nationale. Chaque CIO possède un fond documentaire important.

Les BIJ : Bureaux d'Information Jeunesse. Il s'agit d'un réseau d'information généraliste ouvert à tous les jeunes sur toutes les voies professionnelles qu'ils peuvent emprunter.

Les missions locales : s'occupent des 16-25 ans pour leurs problèmes d'emploi, de formation et de santé.

Les PAIO : Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation. Elles accueillent les jeunes de 16 à 25 ans notamment pour le choix d'une formation en alternance.

A distance

www.onisep.fr: l'office national d'information sur les enseignements et les professions proposent 400 fiches métier et un atlas des formations.

www.monorientationenligne.fr: un nouveau service national d'aide à l'orientation.

www.centre-inffo.fr et **www.orientation-formation.fr**: ressources, analyses et informations sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

www.europe-education-formation.fr: un portail sur les études en Europe.

Centres ressources des Côtes d'Armor liés à l'orientation

CIO :

Dinan:

CIO Dinan, 2 rue du 18 Juin 1940 – 22100 DINAN
02.96.39.07.16 - Courriel: Ce.0220078r@ac-rennes.fr

Guingamp:

CIO Guingamp, Centre administratif – 22200 GUINGAMP
02.96.43.82.04 – Courriel: Ce.0221617n@ac-rennes.fr

Lannion:

CIO Lannion, Venelle des écoles – 22301 LANNION Cedex
02.96.46.76.50 – Courriel: Ce0220077p@ac-rennes.fr

Loudéac:

CIO Loudéac, MDEFP – 22606 LOUDEAC Cedex
02.96.28.04.21 – Courriel: Ce.0221590j@ac-rennes.fr

Saint-Brieuc:

CIO Saint-Brieuc, 21 bd Lamartine – 22000 SAINT-BRIEUC
02.96.62.21.60 – Courriel: Ce.0220076n@ac-rennes.fr
Site: www.cio-saint-brieuc@ac-rennes.fr

CITE DES METIERS :

Cité des métiers des Côtes d'Armor

Zoopôle Espace Sciences et Métiers 6 rue Camille Guérin 22440
Ploufragan
Téléphone : 02 96 76 51 51 - Fax : 02 96 76 51 52
Site web : www.citedesmetiers22.fr

GRETA des Côtes d'Armor

19 Bis boulevard Lamartine - Saint-Brieuc, Côtes-d'Armor
02.96.61.48.54 – Courriel: greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr
Site: greta-bretagne.ac-rennes.fr

Mission locale (ML)

MISSION LOCALE CENTRE OUEST BRETAGNE

6 rue Joseph Pennec - Cité administrative- 22 110 ROSTRENEN
Tél. 02 96 29 23 29 – Fax. 02 96 29 23 30
Courriel : mlcob@wanadoo.fr

MISSION LOCALE OUEST COTES D'ARMOR

7 Place du Marchallac'h - 22 300 LANNION
Tél. 02 96 46 40 09 – Fax. 02 96 46 50 34
Courriel : m-l-lannion@wanadoo.fr

MISSION LOCALE PAYS DE DINAN

52 rue du 10^e d'artillerie - 22 100 DINAN
Tél. 02 96 85 32 67 - Fax. 02 96 85 44 38
Courriel : mldinan@mldinan.fr

MISSION LOCALE ST BRIEUC

47 rue du Docteur Rahuel - 22 000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 68 15 68 – Fax. 02 96 68 15 89
Courriel : ml.stbrieuc@fr.oleane.com

MISSION LOCALE DE LOUDEAC

M.D.E.S.P - 1 rue de la Chesnais - B.P. 233 - 22 602 Loudéac
Tél. 02 96 28 99 18 - Fax. 02 96 28 08 90
Courriel : mis.loc.loudeac@wanadoo.fr